

Cédric SOURDEAU

Docteur vétérinaire et diplômé en « Apiculture – Pathologie apicole » ONIRIS/ENVA 2011, Cédric Sourdeau, en tant que responsable du domaine « Environnement – Santé Publique » au Service Régional de l’Alimentation des Pays de la Loire (DRAAF), organise et pilote notamment les actions de surveillance des conditions de détention, de distribution et d’utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Depuis 2009, sur la base des déclarations des apiculteurs, il conduit, avec son équipe, des enquêtes environnementales pour identifier les possibilités d’intoxication sur le terrain. Il participe depuis 2011, en tant qu’intervenant et membre de jury, aux formations diplômantes en apiculture proposées par Oniris à destination des conseillers techniques sanitaires apicoles (CTSA), des vétérinaires et des agronomes. Depuis 2017, il est vice-président du comité scientifique et pédagogique des formations en Apiculture et Pathologie Apicole d’Oniris et président de jury.

Retour d’expérience sur les enquêtes relatives à des mortalités d’abeilles par intoxication en Pays de la Loire

Les apiculteurs et leurs organismes, notamment sanitaires, sont les premiers acteurs sur le terrain de la surveillance des troubles des abeilles. La FNOSAD a ainsi été créée en 1966. Dans le cadre du suivi de la filière apicole, la DGAL a complété son dispositif en mettant en place en avril 1990, un « réseau d’observations épidémiologiques apicole ». À partir de 2002, le réseau s’est élargi aux troubles des abeilles par exposition aux produits phytopharmaceutiques. Depuis, les Services Régionaux en charge de la Protection des Végétaux des DRAAF (SRAL) sont sollicités pour conduire des enquêtes environnementales en cas de troubles de la santé des abeilles avec suspicion d’intoxication aiguë, dans le cadre révisé en 2014 du dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës et des dangers sanitaires de première catégorie. En cas de suspicion, les investigations sont parfois longues et coûteuses. Elles nécessitent régulièrement le contrôle de plusieurs dizaines d’utilisateurs de produits phytopharmaceutiques répartis sur l’aire de butinage moyen des colonies. Le diagnostic différentiel des troubles des abeilles est un exercice très souvent délicat sur le terrain où se côtoient, se confondent aussi et parfois s’associent de nombreux facteurs d’affaiblissements. La qualité des investigations repose donc sur l’expertise et l’expérience des acteurs impliqués pour réaliser le diagnostic différentiel dans les ruchers et pour conduire les enquêtes environnementales. Sur la base des constatations faites sur le terrain et des déclarations portées à la connaissance de l’administration, régulièrement des cas d’intoxications aiguës ont pu être démontrés. L’objet de cette intervention est de partager, à partir d’enquêtes menées en Pays de la Loire depuis 2009, ce retour d’expérience qui a permis de dégager des conditions déterminantes et facteurs favorables à la réussite des enquêtes environnementales et de la démonstration toxicologique.

La consolidation progressive du diagnostic différentiel au sein des ruchers, l’investissement de vétérinaires diplômés en « Apiculture – Pathologie Apicole » aux côtés des apiculteurs, des organisations sanitaires départementales et des TSA et l’évolution des compétences au sein des services de l’État ont permis de concentrer les efforts d’investigation sur des suspicions d’intoxications aiguës plus avérées et de mieux cibler les actions. Dans un contexte de multifactorialité et à partir des observations faites dans les ruchers par les apiculteurs, l’enjeu aujourd’hui est de conduire des investigations, en conditions réelles de terrain, permettant de mieux évaluer la responsabilité respective ou associée (antagonisme ou synergie) des différents facteurs, et d’appréhender les effets toxicologiques subaiguës à chroniques qui influencent l’état de santé du cheptel apiaire français. Cela passe par un meilleur recensement spatio-temporel des phénomènes qui affectent les colonies, sur la technicité, l’expertise et la parfaite collaboration entre les différents acteurs apicoles, vétérinaires, organismes de recherche, ANSES et administrations, ainsi que sur la qualité des réseaux et de leur animation. Chaque acteur a un rôle à jouer et la mise en place de l’Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements des Abeilles mellifères (OMAA), dans le cadre de la Plateforme d’épidémiosurveillance en santé animale, devrait concourir à une meilleure description des sources d’affaiblissements des colonies d’abeilles sur le terrain.